



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

EXTRAIT N°51/2024

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et de publication : 03 Octobre 2024

Séance du 10 Octobre 2024

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire
Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE, Secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le jeudi 10 Octobre à 17 heures (heure légèrement modifiée en raison du contexte social et de l'instauration d'un couvre-feu par le Préfet de Martinique à partir de 21h00), les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB (Adjoints) - Mme Maryse GOUJON - M Thierry DORVAN (arrivé à 17h20) - M. Guybert FIRMIN - Mme Ketty MARIE-LUCE - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Geneviève SUZANNE - M. Steve ALLONGOUT - M. Olivier BERISSON (arrivé à 17h08) - Mme Renée BERNADINE (arrivée à 17h11) (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations :

- M. Christian MARTIAL à M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- Mme Huguette DELEM à Mme Ketty MARIE-LUCE
- Mme Marie-Annick APOCALE à M. Erick PIGNOL
- M. Boris VIGILANT à M. Fred Michel TIRAULT
- Mme Judith DIALLO à Mme Peggy FAGOUR
- M. Michel DURANTY à M. Guybert FIRMIN
- Mme Lindsay SAINT-PIERRE à Mme Cynthia JACOB
- Mme Annie GROS-DUBOIS à M. Olivier BERISSON

Étaient absents (es) :

- M. Alexandre GERALD
- Mme Stéphanie PARTY
- Mme Maryse PLANTIN

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

EXTRAIT N°51/2024

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant que les postes créés sont à pourvoir par des fonctionnaires. Cependant, si le recrutement d'un fonctionnaire s'avérait infructueux sur tout ou en partie de ces postes, ceux-ci pourraient être pourvus par des contractuels selon les termes de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susmentionnée,

Entendu le rapport de présentation,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

1. **RÉGULARISE** les postes existants non créés ci-dessous présentés :

POSTE	Nombre
Adjoint administratif	13
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	4
Adjoint technique	41
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4
Agent de maîtrise	1
Agent territorial spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2 ^{ème} classe	1
Attaché	1
Auxiliaire de puériculture de classe normale	1
Directeur Général des services	1
Brigadier-Chef principal de la Police Municipale	1
Opérateur des Activités Physiques et Sportives (APS)	1
Total	72

2. **INTÈGRE** les avancements de grade et les promotions internes présentés dans le tableau ci-dessous :

POSTE	Nombre	Date d'application
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4	1 ^{er} novembre 2024
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	9	
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	
Agent de maîtrise	2	
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1 ^{ère} classe	2	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	
Brigadier-Chef principal de la Police Municipale	1	
Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 1 ^{ère} classe	1	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	
Total	23	

EXTRAIT N°51/2024

3. **VALIDE** la création des postes présentés dans le tableau ci-dessous :

POSTE	Nombre	Date de création
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	6	1 ^{er} mars 2025
Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	
Total	7	

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 18h58. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Saint-Esprit, le **10 Octobre 2024**.



Fred Michel **TIRAULT**

La secrétaire de séance,

Sylvia **ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du MARIN, le



Fred Michel **TIRAULT**

